



FONDATION DE LA MOSQUEE
HASSAN II DE CASABLANCA
ACADEMIE DES ARTS TRADITIONNELS
**Concours d'accès au cycle de formation continue
en restauration du patrimoine**

*Début de la formation : 1^{er} octobre 2018
Fin de la formation : 27 mars 2020*

L'Académie des Arts traditionnels organise le **15 septembre 2018** un concours d'accès au cycle de formation continue en restauration du patrimoine. Trois spécialités sont proposées :

Restauration du plâtre, Restauration du zellige, Restauration du bois.

La formation qui s'étale sur 18 mois est gratuite. **Tous les lauréats admis auront une bourse.**

CONDITION DU CONCOURS

Ce concours est ouvert aux lauréats de l'Académie des Arts traditionnels d'une des quatre spécialités suivantes : Plâtre, Zellige, Bois peint, Bois sculpté

EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats retenus seront convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité en :

Théorie métier, français et croquis à main levée

Les candidats ayant réussi les épreuves écrites seront convoqués aux épreuves d'admission :

Epreuves d'habileté manuelle et de couleur, entretiens

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Fiche d'inscription au concours dûment remplie (*à télécharger à partir du site web*) ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Lettre de motivation en français
- Deux photos d'identité récentes.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Académie, au plus tard le **03 septembre 2018**

ANNONCE DES RESULTATS

La liste des candidats autorisés à passer les épreuves d'admissibilité puis d'admission, ainsi que les listes des candidats admis et les listes d'attente seront affichées à l'académie et seront consultables sur le site web de l'Académie. Cet affichage tient lieu de convocation. Les candidats sont tenus de consulter régulièrement le site de l'Académie des Arts Traditionnels pour plus d'informations sur le concours (dates d'affichages, documents exigés le jour du concours, fournitures, ...)